

Durée d'amortissement budget Principal nomenclature M57

Article comptable	Catégorie d'immobilisation	Propositions d'amortissement des biens
Immobilisations incorporelles :		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204x	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
204x	Subventions d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15 ans
204x	Subventions d'équipement versées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt général	30 ans
2051	logiciels	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
Immobilisations corporelles :		
2121	Agencements et aménagements de terrains : Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres Agencements et aménagements	30 ans
2131x	Construction de bâtiments publics	20 ans
2132x	Construction de bâtiments administratifs	20 ans
2135x	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	30 ans
2141xx	Constructions sur sol d'autrui	20 ans
2151	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux de voirie	20 ans
2152	Installations, matériels et outillages techniques - Installations de voirie	20 ans
2153x	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux divers	60 ans
2157xx	Matériels et outillages techniques	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans
2173xx	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions	30 ans
2174xx	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions sur sol d'autrui	30 ans
2175xx	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériel et outillage techniques	10 ans
21782x	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de transport	7 ans

21783x	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
21784x	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Mobilier	12 ans
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Autres	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182x	Voitures et véhicules légers	7 ans
2182x	Camions et véhicules industriels	12 ans
2183x	Matériel informatique	3 ans
2183x	Matériel de bureau	5 ans
2184x	Mobilier	12 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
	Seuil de coût unitaire en dessous duquel les biens s'amortissent en une annuité au cours de leur acquisition (exception à la règle du prorata temporis)	1500 euros TTC
13x	Subventions d'équipement reçues	En fonction de la durée d'amortissement des biens

Autorise la sortie des biens de faible valeur totalement amortis

Afin de permettre d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'adopter le principe pour les éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, d'une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M57